



Agent de Développement Local pour l'Intégration (ADLI) Pôle Prévention

Mission :

L'ADLI est chargé de mise en œuvre opérationnelle des actions prévues dans le cadre du PRIPI (Plan Régional pour l'Intégration des Populations Immigrées) et du PDI (Plan Départemental d'Intégration). Ses missions sont à double niveau de médiation sociale et d'expertise : recueil des besoins, interface entre les populations immigrées et le droit commun, appui technique et accompagnement de projets, observatoire départemental afin de préconiser les mesures éventuelles de l'action publique pour mieux prendre en compte les besoins des populations immigrées.



FICHE D'IDENTITE

Cadre

- Démarche d'intégration pour le développement local mise en place suite à la circulaire Taubira du 18/09/2003
- Plan Départemental d'Intégration

Public concerné

Publics spécifiques et prioritaires du Plan Départemental d'Intégration (PDI) : jeunes étrangers, femmes migrantes, jeunes parents étrangers, parents étrangers d'enfants scolarisés, primo-arrivants...

Thématiques prioritaires en lien avec la protection de l'enfance :

- la maîtrise de la langue
- la parentalité
- la scolarisation
- les problématiques liées à un public enfant et adolescent

Financement

DDCS

Equipe

1 poste à temps plein qui rayonne dans le Département de l'Ain

CARNET D'ADRESSES

Direction du Pôle Prévention
Directeur de Pôle : Franck DELALE
526 rue Paul Verlaine
01960 PERONNAS
☎ 04.74.32.11.61 / 📠 04.74.32.10.80
✉ pole.prevention@sauvegarde01.fr

ADLI
526 rue Paul Verlaine
01960 PERONNAS
☎ 04.74.32.11.61 / 📠 04.74.32.10.80
✉ pole.prevention@sauvegarde01.fr

Cette mission a pour vocation de faire le lien entre les populations issues de l'immigration et les services de droit commun, en réalisant une sorte « d'observatoire », et en se rendant présent aux côtés des acteurs de terrain ainsi qu'auprès du public.